

COMMUNE DU DEVOLUY

ARRETE DU MAIRE

OUVERTURE DE LA VIA FERRATA DES ETROITS

Le Maire de la Commune du Dévoluy,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2212-1 et L2212-2 et suivants, relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de Police,

Vu l'article R610-5 du nouveau code pénal,

Considérant l'avis de sécurité délivré par l'entreprise en charge de l'entretien en date du 12/04/2024,

ARRETE

Article 1 : Ouverture

La via ferrata est ouverte au public à compter du 15 avril 2024.

L'utilisation de la via ferrata des étroits doit se faire dans les conditions définies par l'arrêté municipal n° 2020-A017 et suivant la signalétique présente aux départs.

Article 2 : Information et affichage

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage :

- à la Mairie
- aux départs de la Via Ferrata
- à l'office de tourisme du Dévoluy

Article 3 : Recours

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délais de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

Article 4 : Ampliation

La Directrice Générale des Services, le responsable du service jeunesse et sport ainsi que le responsable du service technique de la commune du Dévoluy, le chef de la brigade de Gendarmerie de Saint Etienne en Dévoluy, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Il sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Etienne en Dévoluy

Fait au Dévoluy, le 12 avril 2024

Publié le : 15-04-2024
Affiché le : 15-04-2024
Notifié le : 15-04-2024

Le Maire

Alexandra BUTEL



Quet en Beaumont, le 12 avril 2024.

AVIS DE SECURITE

La société Verti'Qualité, spécialisée dans les travaux d'accès difficile, certifie avoir effectué, en date du vendredi 12 avril 2024, l'inspection des secteurs : départ facile, départ difficile, traversée des Beaumes et la voie vertigo de la via ferrata des Etroits située sur la commune du Dévoluy (05).

Au vu de cette expertise, nous déclarons que les installations sont conformes à la norme AFNOR NF EN 16869« Conception et construction de via ferrata ».

Les installations ne présentent aucun risque pouvant porter atteinte à la sécurité des utilisateurs dans les conditions présentes d'installation et dans le cadre de l'utilisation normale et prévisible des équipements.

Sébastien PALATINI
Gérant

Verti'Qualité

Le ba : quet 38970 Quet en Beaumont
Tel : 06 83 38 13 29 www.vertiquaif.fr
A.F.E. : 4399D SIRET : 51425279000019
TVA : FR57514252790
RM 514252790RM38